

Péruwelz, 22/08/2025

**Objet : Interdiction totale d'usage des smartphones, montres connectées...  
Rentrée scolaire 2025-2026**

Madame, Monsieur,

Comme vous avez pu l'entendre et/ou le lire, le Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles a décidé **D'INTERDIRE** l'usage récréatif par les élèves des téléphones portables et autres appareils électroniques connectés dans les établissements scolaires maternels, primaires et secondaires de la Communauté française, tous réseaux confondus, dès cette rentrée scolaire. L'objectif étant d'améliorer la qualité de l'apprentissage ainsi que le climat scolaire.

Cette lettre a pour objectif de vous annoncer que notre Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) est modifié et intègre une interdiction totale d'usage des smartphones, montres connectées... tout au long de journée, dans et hors des bâtiments de nos trois sites (site des Français, site des Métiers et site du Bas-Coron).

**L'élève qui contreviendra à cette règle sera sanctionné en fonction de la proportionnalité des faits et en application de l'échelle des sanctions (1. Réprimande orale, 2. Confiscation de l'appareil, 3. Jour(s) d'exclusion à l'école, 4. Jour(s) d'exclusion à domicile, 5. Procédure potentielle d'exclusion définitive) en lien avec utilisation des téléphones portables et autres appareils électroniques connectés.**

L'équipe éducative et celle de la direction se tiennent à votre entière disposition pour tout complément d'information. Nous vous remercions pour votre constructive collaboration et pour la confiance que vous accordez à notre école et à Wallonie-Bruxelles Enseignement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération respectueuse.

L'équipe de direction,

Philippe BEKAERT, Préfet des Etudes  
Maxim COCU et Céline L'ERARIO, Directeurs adjoints